

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Section Ski du Gazélec Sports Côte d'Azur

1. Objet de la section

Le Gazélec Ski a pour mission de faire découvrir, progresser et partager la pratique du ski dans un cadre sportif, éducatif et convivial, sous l'encadrement de moniteurs bénévoles diplômés de la Fédération Française de Ski.

2. Administration de la section

La section est composée d'un Comité Directeur composé au maximum de 12 membres. Pour qu'un nouveau membre puisse intégrer le comité en cours de mandat, il faut qu'un siège devienne vacant (suite à une démission ou une fin de mandat) ou attendre la prochaine Assemblée Générale ordinaire lors de laquelle il est procédé à l'élection ou au renouvellement des membres du comité par les adhérents.

Le Comité Directeur est en charge de faire des propositions qui seront validées, ou pas, par le bureau de la section.

Le bureau de la section est composé de :

- 1 Président(e)
- 1 Vice-président(e)
- 1 Trésorier(e)
- 1 Secrétaire
- 1 Adjoint(e) administrative

Le bureau est élu par le Comité Directeur lors de chaque Assemblée Générale ordinaire.

3. Adhésion

- Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
- Les adhérents doivent être à jour de leur cotisation et fournir les documents demandés.
- Chaque participant doit être titulaire d'une licence FFS valide.
- Toute inscription à une journée engage la présence du participant. En cas d'absence non signalée au minimum 48 heures à l'avance (sauf maladie ou cas exceptionnel justifié), la journée restera due et devra être réglée.

4. Encadrement

- Les enfants sont pris en charge pendant toute la journée, y compris durant la pause déjeuner.
- Les moniteurs bénévoles assurent la sécurité, l'apprentissage et l'encadrement sur les pistes ainsi que lors des temps de pause.
- Les horaires définis par le club doivent être respectés.

5. Sécurité

- Le port du casque et de la dorsale sont obligatoires.
- Le matériel doit être adapté, entretenu et vérifié avant chaque sortie.
- Les consignes de l'équipe encadrante doivent être respectées sans exception.
- Tout comportement dangereux ou irrespectueux pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

6. Conditions météorologiques

- Les sorties peuvent être annulées ou modifiées selon les conditions météo ou de sécurité.
- Les décisions du club ne pourront être contestées lorsqu'elles concernent la sécurité.

7. Vie du club

- Respect, entraide et esprit d'équipe sont essentiels.
- Les adhérents et leurs familles doivent respecter les bénévoles, les autres participants et le matériel.
- Toute dégradation volontaire pourra être facturée.

8. Droit à l'image

- Sauf opposition écrite, le club peut utiliser les photos prises lors des activités pour sa communication.

9. Sanctions

- En cas de non-respect du règlement, le club se réserve le droit de prendre toute mesure adaptée.

Valeurs du club

Passion - Sécurité - Respect – Convivialité

Notre esprit

“Le Gazélec, c'est skier sérieusement sans se prendre au sérieux.”